

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 106, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

De Roubaix - Tourcoing

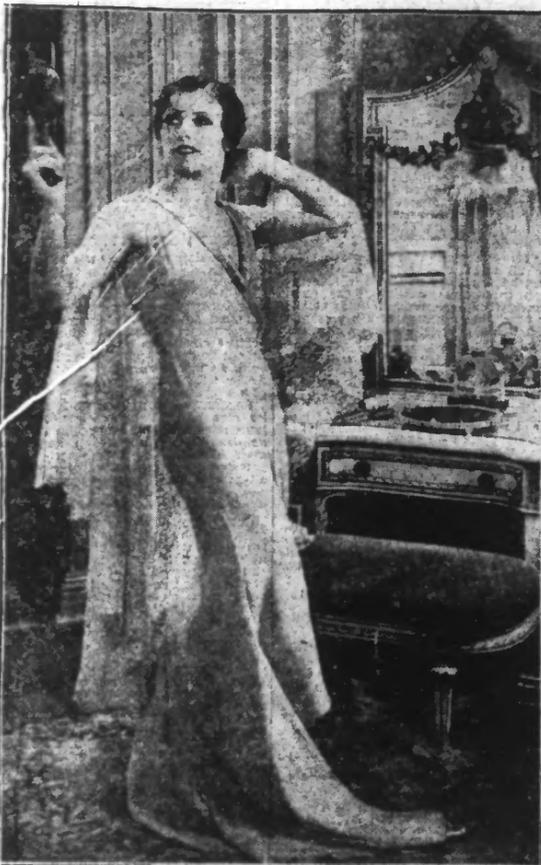
BUREAUX: ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME.

VEDETTES FRANÇAISES ET VEDETTES AMÉRICAINES

PAR JEANNE HELBLING



Jeanne HELBLING dans sa loge d'artiste.

Il y a souvent certaines subtilités du cinéma qui définissent bien et délimitent très strictement les différentes conceptions de divers pays. Il en est une certainement qui différencie d'une façon nette les femmes américaines des femmes françaises, c'est le sex appeal.

Le « sex appeal »

Tout le monde sait que ce mot, et toute la gamme des sensations qu'il comporte, nous est venu d'Amérique. On disait dans le temps en France d'une femme qui le possédait qu'elle « avait un petit quelque chose » mais il a fallu l'expression américaine pour le définir. Et encore définir c'est trop dire parce que c'est une des choses qui sont indéfinissables dans leur essence même et cela parce qu'une définition quelconque serait immédiatement infirmée par une autre, parce que l'idéal d'un peuple serait totalement différent de celui d'un autre, parce que, plus encore, celui d'un particulier serait souvent en totale opposition avec celui de son voisin.

Néanmoins il arrive que parfois ce devienne une chose internationale par excellence qui contrecarierait, par exemple, le sex appeal de Greta Garbo ou celui de telle autre actrice dont le nom est sur toutes les lèvres ?

Il faut dire que la plupart, si ce n'est la totalité, de ces mots sont ceux d'artistes américains ou qui ont acquis l'empreinte de la civilisation américaine. C'est que l'Amérique a passé maîtresse « es-art de vamping ».

Il y a bien quelques « réelles » qui commencent de séduire avec le parler et la faveur renaissance du cinéma français, on commence bien à s'apercevoir que la suprématie américaine subit une concurrence avec laquelle elle doit désormais compter.

L'actrice américaine

Capitulant aux différences essentielles, à mon avis, séparant le sex appeal américain du sex appeal français. Le sex appeal américain est le miroir exact et fidèle de la conception que se font d'une femme les hommes américains ; il faut avouer qu'il n'y a rien de plus contraire à la femme française. On peut dire sans conteste, que la femme américaine possède indéniablement du sex appeal à l'écran ; les femmes américaines ont un charme qui attire l'homme par son physique. C'est avant tout un bel animal, un animal race parce que de sang jeune. Elle fait, elle agit, elle se comporte, elle peut donner à son corps cette musculature et cette cambrure. Si le sport, d'une part, contribue en très grande partie à garder à la ligne une pureté impeccable, d'autre part en Amérique, une actrice s'intéresse beaucoup à son physique. Elle ne fait d'ailleurs en cela que se conformer aux exigences de son contrat, car le poids d'une vedette est fixé par les soins de la compagnie qui l'engage et qui a le droit de réclamer l'artiste si elle est trop grosse ou trop mince. Son grand souci, sa grave préoccupation est donc son corps qu'elle développe par son sport, elle y pense moins et surtout n'a guère de loisirs pour cela. Sa beauté rayonne d'un éclat, tellement brillant qu'elle éclipsait toutes les autres qualités. Toute son attention est concentrée sur l'art de bien se tenir. Elle sait choisir le moment opportun dans le film, le moment où l'action languit et qu'elle a besoin d'un stimulant pour dévoluer discrètement d'abord une partie de son charme. Elle procède par étapes, découvre, découvre une jambe, tantôt une épaule. Elle sait adjoindre à cela tous les détails qui servent à créer une atmosphère précise de volupté dans laquelle le sex appeal se développe et prend des proportions très vastes. Ainsi, les hommes n'ont d'yeux que pour ce physique agréable et charmant, pour ce sex appeal qui se manifeste pas uniquement par des coiffures plus ou moins dévantes. Nous ne connaissons qu'à la Seine, ni les jambes de Greta Garbo et elle est pourtant la vedette sex appeal

L'actrice française

L'actrice française est souvent plus qu'une adorable poupée. En relations constantes avec la haute société elle y tient une place déterminée et à laquelle elle se doit de briller. Elle est en contact journalier avec des auteurs, des personnages politiques ; elle se doit d'être au courant de toutes les choses qui intéressent cette société dans laquelle elle évolue avec une grâce et une aisance parfaites ; avoir lu le dernier livre paru, vu les pièces qui sont en vogue, jeter un coup d'œil sur la dernière exposition artistique.

Cela ne revient pas à dire que les actrices américaines négligent toute culture intellectuelle, mais on vit si différemment à Hollywood, la capitale du cinéma. Il fait toujours beau, l'air est pur. En dehors des heures de travail on flâne sur la plage au soleil ; on se baigne, on bavarde, on se dépense en mille exercices physiques. Et puis, au fond, il y a autant de formes de sex appeal, qu'il y a d'individus et il ne se manifeste pas toujours de la même manière. Les réactions mêmes, sur le public, diffèrent selon le goût propre de chaque spectateur. Les uns seront attirés par le piquant de Lily Damita, les autres par la grâce fine d'Annabella, d'autres encore par la nonchalance voluptueuse de Greta Garbo, de même que certaines femmes ont souvent plus à leur goût un Robert Montgomery alors que leurs voisines s'embrassent pour Saint-Granier ou Roger Tréville.

L'Américain joint à sa plastique un étonnant moral de gentillesse, même vis-à-vis de ses camarades, elle est bon enfant, spontanée et simple, dans ses rapports avec les autres femmes. Elle trouve toujours le mot aimable qui sera plaisir, l'Américaine capricieuse et sans cœur est encore une de ces légendes qui circulent sur ceux qui n'y sont jamais allés.

« Obvious »

On parle davantage des vedettes américaines car leur publicité est admirablement faite. Elle déverse dans tous nos journaux l'éloge de leur beauté, de leur talent ; elle inonde nos magazines de photos adroitement prises. Publicité, la légende de Greta, sphinx inabordable qui vit cloîtrée. Publicité sous les échecs plus ou moins scabreux qui tentent de nous faire croire que les stars d'outre-Atlantique ont de la vie et de l'amour, des conceptions différentes des nôtres. L'amour est par essence un de ces éléments qui se gouverne pas — ni mieux ni plus mal selon les latitudes, et les races.

Cependant, selon leur éducation et leur tempérament les êtres sont plus ou moins en accord parfait et à de rares exceptions les unions les plus heureuses sont celles qui se font entre gens de même nature. Et puis doit-on avouer que la femme qui vit cloîtrée, Publicité sous les échecs, qui aime admirer le charme perverti à l'écran est chez elle une épouse chaste ? ou qu'au contraire, l'ingénue de cinéma connaît mieux la vie qu'elle ne le laisse paraître sur la grande toile lumineuse ? Qu'importe tout cela, le résultat seul compte n'est-ce pas et la mode est aux vedettes sex appeal (mot souvent employé à tort) à travers, comme tous ceux empruntés à l'étranger ou seulement au valeur d'expression car il est des termes intraduisibles littéralement. Il y a un mot très en vogue en Amérique, destinée à délimiter les vraies femmes sex appeal de celles qui s'en donnent seulement l'air en exagérant la coiffure, on dit qu'elles jouent « Obvious » c'est-à-dire excessives dans leur façon de traduire les sentiments destinés à leur amener les suffrages masculins. Le mot « obvious » aura-t-il la vogue en France de son pendant sex appeal ? Ceci est une autre histoire comme dirait l'Autre.

Courtoisie par Parth-Internationale Presse. Voir en cinquième page notre rubrique « LE RÉVEIL DU CINÉMA »

LE TRAGIQUE ACCIDENT d'Ecaussinnes

Notre visite au vieux château dans lequel un plancher s'écroula entraînant une quarantaine de jeunes filles qui furent blessées

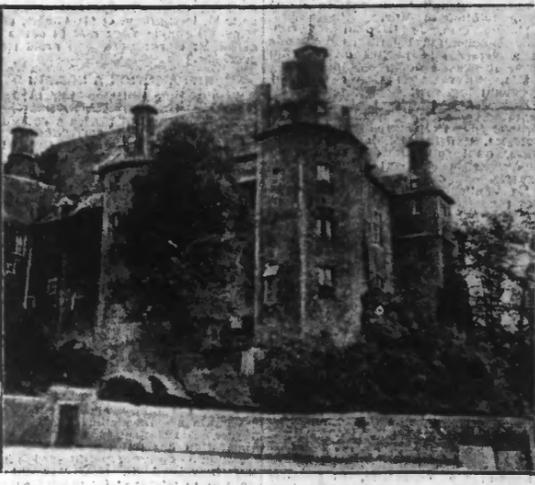
Il y a onze jours, en compagnie de journalistes belges appelés eux aussi à Ecaussinnes par les exigences de la profession, nous visitâmes le pittoresque château fort de ce bourg du Hainaut belge.

Le 25^e goûter matrimonial d'Ecaussinnes, cette curieuse « Foire aux fiancés » que nous avons décrite, allait ouvrir. Voyant la pluie qui faisait rage, des couples avaient envahi le château qui, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, a gardé l'empreinte du XII^e siècle. La foule était rude dans une salle du premier étage, particulièrement intéressante, parce que transformée en véritable musée. La pièce était si bondée que nous ne pûmes entrer.

Nous nous sommes retrouvés, hier, au-dessus de la salle qui excita tant de curiosités. La veille, la fatalité l'avait marquée d'une tragique empreinte. Il y avait encore du sang sur la pelouse, au pied du château, où le lundi de la Pentecôte, s'étaient ébattus les couples joyeux, du sang aussi dans les hautes salles où à l'abri complète des impénétrables murs, visiteurs et visiteuses avaient peut-être échangé le doux serment des fiançailles.

Des milliers et des milliers de touristes viennent chaque année, dès le printemps, visiter le château historique d'Ecaussinnes dont l'impressionnante masse, flanquée de cinq donjons à tourelles, est juchée sur un escarpement rocheux qui domine la vallée de la Sennette. A l'extérieur, le château a l'aspect d'un burg rebâti. Intérieurement, sa cour évoque le préau de cloître d'un monastère. Partout, le visiteur retrouve l'évocation de la demeure et de la vie seigneuriales au moyen âge : d'immenses salles avec de vastes cheminées, un oratoire, une chapelle des prisonniers, des souterrains, un puits creusé dans le roc et abrité contre les tentatives d'empoisonnement, etc., etc. Toutes les salles sont ornées de documents divers, souvenirs artistiques et historiques.

Dans le Musée du Château Au premier étage, l'une des salles les plus curieuses était transformée en véritable musée par M. le charbonnier Puisseux, l'éminent archéologue montois qui fut le restaurateur d'Ecaussinnes, et par le



Le château fort, datant du XII^e siècle. La salle dans laquelle s'est produit l'accident est située dans la tourelle de gauche.

propriétaire actuel, M. le comte Van der Burch. Il y avait notamment des collections de poteries inestimables, des collections de rapportant à la préhistoire, puis des manuscrits et des dessins, des livres, des sculptures sur bois et pierre, des fermetures, des tissus, des céramiques, des

qu'elle eut, horriblement écrasées dans la chute. Trente-cinq jeunes filles, l'abbé Bouckaert, une religieuse, étaient à terre parmi les décombres.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Ceux de Lille nous en indiquent les raisons précises

Nous avons annoncé hier que les étudiants en pharmacie de France avaient décidé la « grève », générale, vendredi 27 et samedi 28 mai, en guise de protestation contre le projet de loi — voté par la Chambre des députés et soumis au Sénat — autorisant « toute personne munie d'un diplôme d'herboriste, à détenir pour la vente, toutes plantes et tout mélange de plantes médicinales dont la liste figure au Codex ». Les étudiants craignent que, sous le couvert de cette nouvelle loi, les herboristes essaient d'étendre leurs droits jusqu'à être assimilés aux pharmaciens.

« A quoi servent alors les huit années d'études secondaires, les deux bachelats, ainsi que les cinq années d'études supérieures, et les huit années supplémentaires qui sont indispensables pour l'obtention du titre de pharmacien », nous disaient hier quelques étudiants lillois, si cette nouvelle loi vient mettre sur le même plan que nous de simples commerçants ?

La nouvelle loi

Grâce à l'aimable obligeance de MM. FOUCAERT, président de l'Association des Étudiants en pharmacie de Lille ; PAYEN et QUEVY, membres du Comité de grève, nous avons pu obtenir l'extrait suivant de la nouvelle loi que le Sénat aura à examiner prochainement et qui provoque, tant chez les étudiants en pharmacie que chez leurs doyens et professeurs, une si vive indignation.

Article 1^{er} — Nul ne peut exercer la profession d'herboriste sans être muni du diplôme d'herboriste. Le diplôme d'herboriste sera délivré par le gouvernement français à la suite d'études organisées suivant un règlement rendu après avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique.

Article 2 — Toute personne munie du diplôme d'herboriste peut détenir pour la vente et vendre pour usage médical, toutes les plantes, toutes les parties de plantes, tous les mélanges de plantes médicinales, fraîches ou séchées. A l'exception de plantes vénéneuses dont la liste figure au Codex.

Elle pourra également détenir pour la vente et vendre les produits naturels découlant des plantes, tels que les résines, les térébenthines et ce, suivant une liste qui sera établie par la commission du Codex.

Les mélanges de plantes pourront être préparés d'avance à la condition que les enveloppes les contenant indiquent la nature et la quantité de chacune des plantes ou parties de plantes formant le mélange.

Ce que nous disent les étudiants

« D'accord avec nos professeurs et avec tous nos camarades français étudiants en pharmacie, sur l'initiative de l'Association lilloise nous avons provoqué cette grève de 48 heures, disent MM. FOUCAERT, PAYEN et QUEVY, pour protester contre la loi votée par la Chambre des députés en avril dernier. Avant que n'ait lieu la réunion prochaine des Parlements, nous tenons à affirmer officiellement combien nous sommes affectés en constatant l'avilissement que subit de plus en plus l'enseignement supérieur auprès de nos députés. Dernièrement, le projet d'admission des Capacitaires à la licence en Droit, vient surprendre le milieu intellectuel sans distinction de l'Herboriste se voit attribuer toute une série d'avantages aux dépens du pharmacien.

« Si est démocratique de permettre aux adolescents d'accéder aux carrières intellectuelles sans distinction de fortune, il est par contre tout à fait inéquitable de ne pas tenir compte de la formation et du savoir dans l'attribution des professions identiques ou analogues.

« Qu'on aide ses jeunes gens dignes d'intérêt pour leur intelligence et leurs efforts, soit, ce principe est non seulement excellent, mais encore nécessaire ; par contre, qu'on ne supprime point l'exigence des études et des examens, car dès lors, nous ne sommes plus dans la démocratie, nous restons dans la démagogie.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

UN CURIEUX PROCÈS A LILLE UN « OBJECTEUR DE CONSCIENCE » DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE

L'ex-instituteur Rombaut qui refuse d'accomplir sa période de réserve a été condamné hier à quatre mois de prison



EN HAUT : Le Tribunal Militaire pendant les débats. — Au milieu, à droite : Camille ROMBAUT, « Objecteur de conscience ». — À gauche : le capitaine VANDECAVER, témoin cité par l'accusation.

EN BAS : Le service d'ordre, soldats du 43^e R. I. et gendarmes à cheval, maintenant la foule aux abords de la Citadelle pendant l'audience.

« L'acte d'accusation que lit le greffier, l'adjudant Deheul, est un exposé bref et précis des faits qui sont reprochés à l'accusé.

M. Debuisson, conseiller à la Cour d'appel de Douai, assisté de M. le colonel Lesieur du 43^e R. I., le commandant Deniers, le capitaine d'état-major Guérin, le lieutenant Villervonnec et de deux autres assesseurs, preside.

M. le colonel du génie Rouzard, officier de la justice militaire de la 1^{re} région, faisant fonctions, dans cette affaire, de commissaire du gouvernement, a dressé l'acte d'accusation.

Les juges, les avocats, M. Philip, du barreau de Lyon-le-Profit, à la Faculté de cette ville, et M. Gaston Moitry, du barreau de Lille, qui ont pris la défense de l'accusé, la foule silencieuse et recueillie, tout le monde écoute l'exposé de cette curieuse affaire, et d'objection de conscience.

« Délit de refus d'obéissance dit l'acte d'accusation

Camille Rombaut, canonnier réserviste de 2^e classe au 15^e régiment d'artillerie divisionnaire, né le 23 janvier 1904, à Lille, instituteur marié, père d'un enfant, et demeurant 109, rue Devrin, à Hellemmes, a reçu, le 10 mars 1932, un ordre de route pour accomplir sa période militaire de 21 jours. Au gendarme qui lui a confié cet ordre, Rombaut a déclaré qu'il n'accepterait pas de s'y conformer. Le 10 mars, il était conduit « manu militari » sur camp de Stasenne.

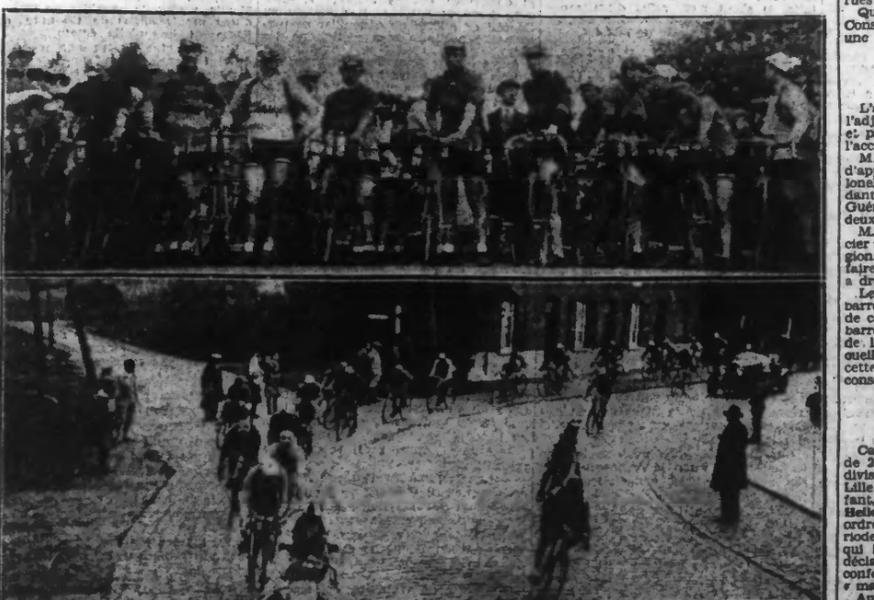
Après un refus de se conformer à l'ordre, le capitaine Chausseret était témoin.

« Ma religion me défend de tuer et par conséquent de me préparer à la guerre », déclare Rombaut.

Après une ardente plaidoirie qui donna lieu à un assez vil incident entre la défense et l'accusation, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions.

En conséquence, la Cour a condamné Rombaut à la peine de mort.

Le XXI^e Tour de Belgique Cycliste



Cette compétition qui se déroule chez nos voisins depuis mercredi, a réussi au départ, 70 concurrents pour la plupart de nationalité belge. Elle absolument remarquable, aucune vedette française ne participe à cette épreuve qui se dispute en six étapes, d'une longueur moyenne de 200 kilomètres chacune et sans repos de 48 heures, comme cela se pratique couramment.

Notre élite montre en part : les coureurs ayant le départ de la première étape, BRUXELLES-LIEGE, 477 kilom. 600, donné à WOLUVE ; en bas : Un passage à ELEVY.

Cette étape initiale du « TOUR DE BELGIQUE » a été gagnée par le « coureur » belge LOUÏEY.

LE TUEUR D'AGENT A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT

Hier après-midi, devant la Cour d'Assises de la Seine, se sont terminés les débats de l'affaire Lanio, ce repris de justice qui était accusé d'avoir tranché la gorge de l'agent Verjus, lequel avait arrêté et l'emmenait au poste.

Après une ardente plaidoirie qui donna lieu à un assez vil incident entre la défense et l'accusation, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions.

En conséquence, la Cour a condamné Lanio à la peine de mort.

LANIO écoutant la sentence.